



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Polynésie

Question au Gouvernement n° 267

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Michel Buillard.

M. Michel Buillard. Monsieur le président, ma question s'adresse au secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

Le 25 novembre dernier, le cyclone Osea a frappé durement Maupiti, la plus petite et la plus éloignée des îles Sous-le-Vent. Sur son passage, il a également frappé durement Bora Bora, puis Raïatea. Je me suis rendu sur place et j'ai pu constater l'ampleur de la catastrophe. Des centaines de familles ont tout perdu en quelques heures. La population est traumatisée, d'autant que cette catastrophe survient peu de temps après le cyclone Martin, qui a fait huit victimes.

Je voudrais ici remercier l'Etat, qui a mis en place l'appui logistique nécessaire pour venir en aide à nos populations. Les particuliers également se sont mobilisés, ainsi que le territoire, qui s'est chargé de la reconstruction des logements.

Ma question est la suivante: le Gouvernement a-t-il l'intention de prendre en charge les pertes mobilières consécutives à la catastrophe comme l'ont fait les précédents gouvernements ? Je vous assure que cette aide nous est utile car, je vous le rappelle, notre population est traumatisée. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Monsieur le député, vous venez d'évoquer le deuxième cyclone qui a frappé la Polynésie française, particulièrement les deux atolls de Maupiti et de Bora Bora.

Une action de prévention menée par les services de l'Etat et du territoire, qui ont travaillé en commun, a permis d'éviter les pertes humaines puisqu'il n'y a eu que quelques blessés légers. En revanche, comme vous l'indiquez, des maisons d'habitation et des équipements publics ont été détruits. Nous avons mis sur pied une aide de première nécessité et l'ensemble des pouvoirs publics en même temps que les forces armées du Pacifique sud ont prêté leur concours pour soulager la détresse de nos compatriotes de Polynésie.

S'agissant de l'indemnisation, les dossiers qui permettent d'évaluer le préjudice subi ont été transmis au ministère hier. Le comité interministériel du fonds de secours se réunira très prochainement pour que nous puissions apporter une aide financière. Je retiens votre suggestion concernant la prise en charge des taxes mobilières pour les personnes qui n'ont plus aujourd'hui d'habitation. Mais je peux vous dire que la solidarité nationale s'exprimera, comme elle s'est déjà exprimée, envers nos compatriotes de Polynésie française. Je tiens à les remercier du courage dont ils ont fait preuve et à les assurer de tout le soutien de la nation.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Michel Buillard](#)

Circonscription : Polynésie Française (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 267

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer
Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 décembre 1997, page 7854

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 décembre 1997